



Maison Relais de la Commune de Mondercange:
Inscription de dépannage Maison Relais et/ou MUMO

Mois:	Année:	Enfant:	Matricule:
-------	--------	---------	------------

Semaine 1 : du au						Semaine 2 : du au					
	date:	Matin	Midi	Après-midi → 18h	soir		date:	Matin	Midi	Après-midi → 18h	soir
lundi						lundi					
mardi						mardi					
mercredi						mercredi					
jeudi						jeudi					
vendredi						vendredi					

Semaine 3 : du au						Semaine 4 : du au					
	date:	Matin	Midi	Après-midi → 18h	soir		date:	Matin	Midi	Après-midi → 18h	soir
lundi						lundi					
mardi						mardi					
mercredi						mercredi					
jeudi						jeudi					
vendredi						vendredi					

Semaine 5 : du au						Semaine 6 : du au					
	date:	Matin	Midi	Après-midi → 18h	soir		date:	Matin	Midi	Après-midi → 18h	soir
lundi						lundi					
mardi						mardi					
mercredi						mercredi					
jeudi						jeudi					
vendredi						vendredi					

Parent /Tuteur signataire						Signature :						Ne pas oublier de remplir la date du jour d'inscription !
Nom:			Prénom:			Date:						
Adresse:												
Tél:												

Inscription pour l'**encadrement Maison Relais** à l'aide d'une croix (X)

Inscription **MUMO**:

Utiliser le code correspondant à l'activité sportive pour l'inscription Mumo dans une planche d'horaire (au lieu d'une croix):

Football: FB	Basketball: BB	Handball: HB	Danse: D
Tennis: T	Athlétisme: A	Gymnastique: G	Volleyball: V
Judo: J	Tennis de table: TT	Natation/Aqua Gym: N	Développement du Mouvement: DM
Tir à l'arc: TA	Programme sur www.mondercange.lu (rubrique MRCM ou MUMO)		

L'inscription de dépannage est à retourner de préférence avant le début de chaque mois, au plus tard pour le vendredi de la semaine qui précède l'inscription. (Les inscriptions "dernière minute", pendant la semaine, seront honorées selon les disponibilités de la MRCM, toujours en fonction des places disponibles)
 La MRCM se réserve le droit de pouvoir exiger une inscription fixe à durée indéterminée pour chaque client qui occupe de façon régulière une planche d'horaire.

Une fois signée et retournée à la MRCM, cette inscription est à considérer comme définitive et irrévocable